

Conseil d'administration du 24 février 2022

Délibération n°12

Objet : Modification du règlement intérieur et d'intervention et du modèle-type de convention de portage foncier

Etaient présents :

Au titre des communes : M. Patrick CHOFFY, M. Michel CHAMBRIN, M. Christian LEGENDRE

Au titre des EPCI : M. David DUPUIS, M. Thierry JOLIVET, M. Hervé NIEUVARTS, M. Gérard LARCHERON, M. Bertrand HAUCHECORNE, M. Gérard LEGRAND, M. Didier DUCROT, M. Laurent BAUDE, M. Alain TOUCHARD

Au titre des départements : M. Ariel LEVY, M. Frédéric NERAUD, M. Stéphane BAUDU

Représentés : Mme Béatrice BARRUEL, M. Didier NEVEU, M. François BELHOMME

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,*

*Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France adopté le 8 octobre 2009, modifié le 21 novembre 2019, et notamment son article II-10,
Vu la convention de portage foncier-type adoptée le 18 septembre 2018,
Vu les propositions de modifications présentées dans le rapport n°2 et ses annexes,*

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver le règlement intérieur et d'intervention modifié ci-joint.

Article 3 : il est décidé d'approuver la convention de portage foncier-type modifiée ci-jointe.

Adopté

Pour extrait conforme,



Ariel LÉVY
Président

de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Affichage le :

24 FEV. 2022